

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE A**

**VENISE 4 jours du 15 au 20 novembre
2022**

**POUR LE LYCEE LEONARD DE VINCI
A MONSITROL SUR LOIRE**

PROCEDURE ADAPTEE

*Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Lycée LEONARD DE VINCI**
5 Boulevard du Mazel
43120 Monistrol sur Loire

Représenté par : M. DAVID GAY

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LEONARD DE VINCI

B - MARCHE N°2022/VENISE

Date et signature

Objet du marché : **VOYAGE A VENISE DU 15 au 20 novembre 2022**



En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

Date de dépôt des offres

Le lundi 27 juin 2022 à 12 heures

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le lundi 27 juin 2022 à 12h

B. Modalités d'envoi

Site : mapa.aji-France.com

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critère prix des prestations: 60%
Qualité des prestations proposées : 30%
Qualité de service du prestataire: 10%

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Madame Jacqueline SOUVIGNET, secrétaire en charge des voyages
scolaires
- ligne : 04-71-61-73-30
- mail : jacqueline.souvignet@ac-clermont.fr

Monsieur Pierre SOUVETON, gestionnaire – agent comptable
- ligne directe : 04-71-61-73-38
- fax : 04-71-61-73-31
- mail : int.0430947W@ac-clermont.fr

E. Variantes

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Voyage scolaire pour un groupe de 58 élèves classe de (+ ou – 2 élèves) et 3 accompagnateurs à VENISE entre le 15 novembre et le 20 novembre 2022 avec hébergement en AUBERGE DE JEUNESSE, demi pension. 3 nuits.

Article 2: Allotissement

Sans objet

Article 3: Durée du marché

Sans objet

Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : 58 élèves + 3 accompagnateurs

Observation: une marge de +2/-2 participants sera acceptée par le candidat sans modification de prix.

Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance et d'annulation.

Une assurance individuelle facultative pourra être proposée aux élèves en sus du prix du voyage qui intègre le non départ pour Covid.

Une assurance annulation groupe pourra également être proposée de façon distincte. Des informations sur le report du séjour suite à une interdiction ministérielle de voyage scolaire (attentats – événements particuliers) seront apportées.

DETAILS ET DESCRIPTIF :

PROGRAMME VENISE 2022 « La Biennale »

Venise 2022. Programme du séjour artistique et culturel.
Spécialité et options arts plastiques du Lycée Léonard de Vinci.
Monistrol sur Loire.

Du 15 au 22 Novembre 2022.

Départ le Mardi 15 novembre 2022 à 19h00/20h00 devant le lycée.

830 Kms soit environ 12h00 de route pauses comprises.

Les familles prévoient de quoi se restaurer durant le trajet (repas du soir et petit déjeuner)...

Mercredi 16/11/2022 VENISE

Matin :

Arrivée à PUNTA SABBIONI vers 07h30 (Petit déjeuner libre).

- # Acheminement en vaporetto vers l'île de la GIUDECCA
- # Dépose des bagages à l'Auberge de Jeunesse
- # Acheminement en vaporetto vers la Place St-Marc
- # Visite du musée CA' PESARO (collection d'art moderne et contemporain)

Déjeuner libre (prévoir par les familles de quoi se restaurer : pique-nique ou quelques euros)

Après-midi :

- # Visite libre de la BIENNALE d'art contemporain de VENISE sur le SITE DES GIARDINI.
- # Temps libre dans VENISE.
- # Retour en vaporetto vers l'Auberge de Jeunesse sur l'île de la GIUDECCA.
- # Installation, dîner à l'auberge de jeunesse et hébergement

Jeudi 17/11/2022. VENISE

Matin :

- # Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.
- # Acheminement en vaporetto vers la Place St-Marc.
- # Visite libre de la Fondation Pinault pour l'art contemporain (deux sites : le Palazzo Grassi et la pointe des douanes)

Déjeuner libre prévu par les familles

Après-midi :

- # Visite libre de la BIENNALE d'art contemporain de VENISE sur le SITE DE L'ARSENAL.
- # Temps libre dans Venise.
- # Retour en vaporetto vers l'Auberge de Jeunesse sur l'île de la GIUDECCA.
- # Dîner à l'auberge de jeunesse.

Vendredi 18/11/2022. VENISE

- # Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.
- # Acheminement en vaporetto vers la Place St-Marc.
- # Visite libre de la Galerie de l'Académie (importante collection de peintures vénitienes classiques).

Déjeuner libre prévu par les familles

- # Visite libre du musée GUGGENHEIM (collection d'art moderne et contemporain).
- # Temps libre dans la ville.
- # Point historique sur la cité vénitienne par les enseignants sur le parvis de l'Eglise San Giorgio Maggiore d'Andrea Palladio face à la ville de Venise et la place Saint Marc.
- # Retour en vaporetto vers l'Auberge de Jeunesse sur l'île de la GIUDECCA.
- # Dîner à l'auberge de jeunesse.

... /..

Samedi 19/11/2022. MASER/PADOUE.

Matin :

- # Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.
- # Acheminement en vaporetto vers la PUNTA SABBIONI.
- # dépose des bagages dans l'autocar.
- # Route vers MASER.
- # Visite libre de la Villa Barbaro (impressionnant ensemble de fresques de Véronèse)
- # Route vers PADOUE.

Déjeuner en restaurant

Après-midi :

- # Visite libre de la chapelle des scrovegni édifée en 1303 et qui doit sa célébrité aux magnifiques fresques de Giotto.
 - # Visite du musée des Eremitani.
 - # Temps libre dans la ville.
- Dîner en restaurant
- # Départ de Padoue vers 21h00
- (745 Kms soit environ 10h30 de route par le tunnel du Fréjus. Trajet de nuit.

Dimanche 20/11/2022

- # Retour devant l'établissement scolaire vers 07h30.

Le programme peut être proposé dans un ordre différent que celui présenté.

Des propositions complémentaires ou alternatives peuvent être proposées en option.

Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 200 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue en auberge de jeunesse le petit déjeuner est compris ainsi que les diners, des solutions repas sont apportées pour le déjeuner (voir programme).

L'auberge de jeunesse sera de préférence : Ghostel isola della Giudecca FTA della Croce, 86/89 Giudecca, 30 133 VENEZIA, d'autres propositions pourront être étudiées.

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 9 : Garanties

Sans objet.

Article 10 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➤ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

➤ **Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré fin septembre 2022 (après production d'une facture d'acompte)

- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré fin octobre 2022 suivant la date retenue (le total versé avant le départ ne pouvant être supérieur à 70 % du montant total du voyage)

- si les documents permettant la réalisation du voyage sont fournis, le solde pourrait éventuellement être réglé mi-février 2017 suivant la date retenue. A défaut, il interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le lycée est un virement au compte indiqué à la page.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 12: Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 13: Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures:

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autre

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:

(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix:

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention “Lu et approuvé”) et **cachet de la société** :

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement (voir devis) :

à

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Monsieur le Proviseur
M. GAY DAVID

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement:

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois:

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*